

TournItalia 2015 Déclaration d'abandon de recours

Je soussigné(e), **PILOTE *** **PASSAGER ***

Nom Prénom

Rue N°

Localité Code Postal

Adresse mail @

GSM

Déclare être en bonne santé et participe de ma propre initiative aux 2 balades 'VESPA' organisées par TournItalia et le VESPA CLUB TOURNAI, le dimanche 26 avril 2015 dans la région de Tournai.

VESPA

Modèle Cylindrée et année

Plaque d'immatriculation

SCOOTER

Marque Modèle Cylindrée

Plaque d'immatriculation

- Je déclare être porteur d'un permis me permettant de conduire le véhicule choisi pour les deux balades ainsi qu'être en ordre d'assurances pour le scooter ou Vespa participant.
- Je déclare abandonner tout recours tant pour moi que pour mes ayants-droits, mes héritiers, mes proches (mes parents, mon conjoint, mes enfants) et nos assureurs envers :
 - Les organisateurs de TournItalia, ainsi que le VESPA CLUB DE TOURNAI et leurs assureurs pour tout dommage que je subirais ou que mes passagers subiraient avant, pendant, et après les deux randonnées.
 - En cas de décès, le présent abandon de recours contient également engagement de porte-fort pour les ayants-droits, les héritiers, les proches et nos assureurs.
- J'ai pris connaissance et marque expressément mon accord sur les points suivants :
 - Il est impératif de faire preuve de suffisamment de sérieux et de motivation pour prendre part à chaque randonnée 'Vespa' de TournItalia 2015.
 - Les peines, amendes, et frais éventuels de quelque nature qu'ils soient, encourus à la suite d'infractions au code de la route et à toute autre disposition légale, seront exclusivement à la charge du conducteur ou pilote.
 - Je m'engage à ne pas conduire sous influence d'alcool, ni autres drogues ou stimulants et à respecter le code de la route.
 - Je dégage les organisateurs de TournItalia 2015 ainsi que le VESPA CLUB TOURNAI de toute responsabilité en cas d'accident.

Fait à Tournai, le 26 avril 2015.

Signature « lu et approuvé »

**Biffer la mention inutile*

Cette déclaration est à remettre dûment complétée le dimanche 26 avril 2015 lors de l'inscription. Sans cette déclaration dûment remplie, vous ne pouvez pas participer aux deux randonnées prévues.